

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : CP/CM

N° 2024.03.01

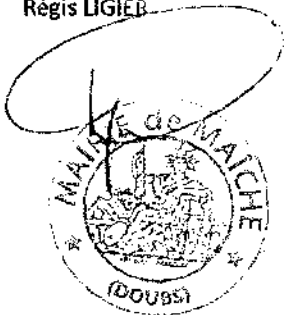
**Objet : Approbation du procès-verbal de  
la séance du 05 février 2024**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 2 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maiche

25120

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres  
du Conseil municipal de Maiche se sont réunis pour une séance ordinaire  
sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le  
Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire

Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-  
Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.

Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur  
Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine  
Tirofe, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame  
Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin,  
Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy,  
Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi

Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme

Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche

Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre  
Barthoulot

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu  
Salmon

Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel  
Feuvrier

Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages  
a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Le Conseil municipal est destinataire du procès-verbal de la séance du 05 février 2023 qui doit être approuvé lors  
de la présente séance, avant d'être signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire de séance, puis affiché et mis en  
ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 05 février 2024.

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20240326-2024-03-01-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Le Maire,  
Régis LIGIER

Réf. : CW/CP/U8

N° 2024.03.02

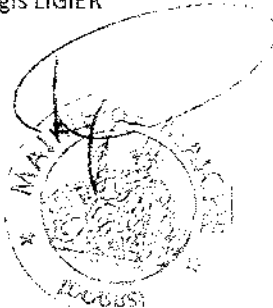
Objet : Création de poste à la suite de promotion interne

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 02 avril 2024.

Nombre de membres en exercice

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres du Conseil municipal de Maiche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire

Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjointés.

Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi

Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme

Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe

Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Barthoulot

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon

Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier

Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales – Article L 2121-15 – à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Patricia PARATTE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Le Conseil municipal est informé que la collectivité a soumis au Centre de Gestion du Doubs le dossier d'un agent pouvant bénéficier de promotion interne au titre de son expérience professionnelle et de son ancienneté.

Le Président du Centre de Gestion du Doubs, après en avoir délibéré, a inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'attaché, un de nos agents.

En date du 29 février 2024, le Centre de Gestion du Doubs a publié sa liste d'aptitude prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Il appartient ainsi au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

VU le Code général des collectivités territoriales ,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU le décret n°87-1099 du 30/12/1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n°220481 du 11 octobre 2022 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

CONSIDÉRANT la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle du fonctionnaire proposé,

CONSIDÉRANT la liste d'aptitude publiée par le CDG25, relatif au grade d'attaché au titre de la promotion interne 2024,

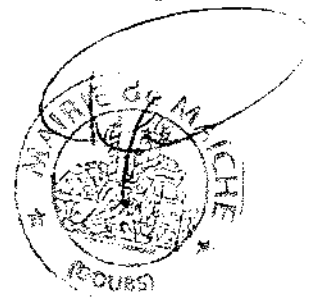
Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Minorité municipale) :

CRÉER le poste au grade d'attaché pour le service administratif,

AJOUTE tel qu'il suit le poste suivant au tableau des effectifs à compter du 1er mars 2024.

Grade	Quotité horaire
Attaché	35H

Le Maire,  
Régis LIGIER



Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20240326-2024-03-02-DE  
Date de l'émission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Réf. : TL/CP/Budget

N° 2024.03.03

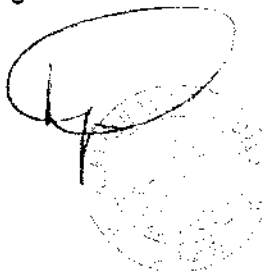
**Objet : Budget général et budgets annexes – Affectations de résultats et reprises anticipées**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier  
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier jusqu'à 20 h00 (Heure d'arrivée en séance).

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

L'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents à annexer à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune et dans les budgets annexes.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Le Conseil municipal peut alors reprendre par anticipation les résultats 2023, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2023 et de statuer sur l'affectation de ces résultats dans les budgets annexes et le budget primitif 2024.

Compte tenu de la date de vote du budget primitif au cours de la présente séance et du nombre de budgets gérés par la commune et de la nécessité de pouvoir procéder à une analyse complète des résultats pour produire le compte administratif et toutes ses annexes réglementaires, il est proposé cette année, de procéder à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 et de reporter à une prochaine séance du conseil municipal le vote du compte administratif.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à la régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2024.

**BUDGET ANNEXE DE LA FORÊT**

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	32 684,66 €	15 004,35 €	47 689,01 €
Fonctionnement	133 977,64 €	8 775,94 €	142 753,58 €
			190 442,59 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €

Besoin en financement	0 €
-----------------------	-----

Synthèse de l'affectation :

	Dépenses		Recettes	
Investissement	001	0 €	001	47 689,01 €
	RAR	0 €	I068 RAR	
Fonctionnement	002	0 €	002	142 753,58 €

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PERTUS**

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement	161 881,64 €	0 €	161 881,64 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €

Besoin en financement	0 €
-----------------------	-----

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20240328-2024-03-03-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Synthèse de l'affectation :

J.

	Dépenses		Recettes	
	001	0 €	001	0 €
Investissement			1068	
	RAR		RAR	
Fonctionnement	002	0 €	002	161 881,64 €

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA CROIX DE SAINT MARC**

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	- 1 400 €	- 6 375 €	- 7 775 €
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Besoin en financement	7 775 €

Synthèse de l'affectation :

	Dépenses		Recettes	
	001	7 775 €	001	0 €
Investissement			1068	
	RAR		RAR	
Fonctionnement	002	0 €	002	0 €

**BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE**

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	61 830,90 €	21 067,52 €	82 898,42 €
Fonctionnement	- 78 681,21 €	- 49 411,15 €	- 128 092,36 €
			- 45 193,94 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	13 132,92 €
Besoin en financement	0 €

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20240326-2024-03-03-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

J.

Synthèse de l'affectation :

J.

	Dépenses		Recettes	
	001	0 €	001	82 898, 42 €
Investissement	RAR	13 132,92€	1068	
			RAR	
Fonctionnement	002	128 092, 36 €	002	0 €

**BUDGET ANNEXE DU CAMPING**

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	-34 248, 97 €	18 854,05 €	-15 394,92 €
Fonctionnement	0 €	- 51 849,09 €	- 51 849,09 €
			- 67 244,01 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	7 900 €

Besoin en financement	23 294, 92 €
-----------------------	--------------

Synthèse de l'affectation :

	Dépenses		Recettes	
	001	15 394,92 €	001	0 €
Investissement	RAR	7 900 €	1068	
			RAR	
Fonctionnement	002	51 849,09 €	002	0 €

**BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS DE SALLES**

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
Investissement	-68 409, 88 €	-27 433,94 €	-95 843, 82 €
Fonctionnement	0 €	-33 954,48 €	-33 954,48 €
			-129 798, 30 €

Restes à réaliser en recettes	0 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €

Besoin en financement	95 843, 82 €
-----------------------	--------------

Accuse de réception en préfecture  
025-212503569-20240326-2024-03-03-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

J.

Synthèse de l'affectation :

J.

	Dépenses		Recettes	
	<b>Investissement</b>	001	95 843,82 €	001
	RAR	0 €	1068	
			RAR	
<b>Fonctionnement</b>	002	33 954,48 €	002	0 €

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture BP 2024
<b>Investissement</b>	-1 061 975,62 €		-245 339,30 €	-1 307 314,92 €
<b>Fonctionnement</b>	872 708 €	694 650,53 €	2 283 865,40 €	2 461 922,84 €
				1 154 607,92 €

<b>Restes à réaliser en recettes</b>	782 845 €
<b>Restes à réaliser en dépenses</b>	74 337,25 €

<b>Besoin en financement</b>	598 807,17 €
------------------------------	--------------

Synthèse de l'affectation :

	Dépenses		Recettes	
	<b>Investissement</b>	001	1 307 314,92 €	001
			1068	598 807,17 €
	RAR	74 337,25 €	RAR	782 845 €
<b>Fonctionnement</b>	002	0 €	002	1 863 115,67 €

VU les articles L2311-5 et R2311-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 OPPOSITIONS (Minorité municipale)

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'année 2023,

Valide l'affectation de ces résultats aux budgets annexes et au budget principal primitifs, étant entendu que l'affectation définitive ne sera validée que par suite du vote du compte administratif.

REPORTE aux budgets primitif 2024 les sommes indiquées aux comptes 001 Résultat antérieur reporté investissement, 1064 Réserves réglementées, 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés et 002 Résultat antérieur reporté fonctionnement des différents budgets.

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20240326-2024-03-03-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Le Maire,  
Régis LIGIER





Réf. : MB/CP/Budget

N° 2024.03.04

**Objet : Commission budget ~ Application  
de la fongibilité des crédits**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 2 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres  
du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire  
sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le  
Maire.

Étaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-  
Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur  
Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine  
Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame  
Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin,  
Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy,  
Conseillers municipaux.

Étaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre  
Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu  
Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel  
Feuvrier  
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
jusqu'à 20 h 00 (Heure d'arrivée à la séance).

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages  
a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil  
municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à  
l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5%  
des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces  
mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

La Ville de Maïche a pour habitude de proposer plusieurs décisions modificatives par an. Celles-ci permettent,  
en particulier, de traiter les demandes de virements de crédits d'un chapitre à l'autre.

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense  
urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à  
procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de  
personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

./.

Il est proposé ainsi au Conseil municipal de voter Le taux de 7.5% prévu par l'article L.5217-10-6 du CGCT pour chacune des sections.

VU l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57,

VU la délibération n° 2021.64 du 28 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

VU la délibération n° 2022.02 du 7 février 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune,

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 5 OPPOSITIONS (Minorité municipale) :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2024.

Le Maire,  
Régis LIGIER



Réf. : TL/CP/Budget

N° 2024.03.05

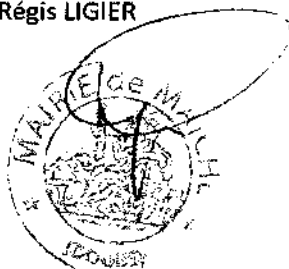
Objet : Budgets annexes 2024 – Vote du budget primitif

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia, Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier  
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire rappelle que les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. En effet, en parallèlement du budget principal, les collectivités peuvent décider d'individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leur compétence afin d'établir notamment le coût réel d'un service ou de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC).

La Ville de Maïche dispose ainsi de 6 budgets annexes sous la forme de SPA, tous rattachés au budget principal avec une seule personnalité morale et un compte au trésor commun (compte 515). Il est précisé que le budget annexe du lotissement du Rond bulsson a été clôturé en 2023.

Lors de sa séance du 5 février 2024, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

A l'appui du rapport de présentation des BP 2024, M. Le Maire présente ainsi les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice 2024 pour les sections de fonctionnement et d'investissement en recettes et dépenses pour chacun des budgets annexes .

# BUDGET PRIMITIF DE LA FORÊT

./

II - VOTE DU BUDGET									
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									
C.N.	Libelle	Régime financier	DEPENSES				Total	Total	Total
			État	État	État	État			
TOTAL									
011	Charges courantes générales (2)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
012	Charges courantes générales (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	ASA (Régime des A.S.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01	Autres dépenses générales (hors APA) (2)	32 100,00	0,00	0,00	0,00	32 100,00	32 100,00	32 100,00	32 100,00
5013	Fonctionnement courant des services (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses générales		44 100,00	0,00	0,00	0,00	44 100,00	44 100,00	44 100,00	44 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges sociales (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Charges courantes de personnel (hors APA) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Charges courantes de personnel (hors APA) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses		45 100,00	0,00	0,00	0,00	45 100,00	45 100,00	45 100,00	45 100,00
693	Amortissements courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
692	Charges courantes de personnel (hors APA) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
691	Charges courantes de personnel (hors APA) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses courantes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement									
Total des dépenses de fonctionnement (hors APA)									
Total des dépenses de fonctionnement (hors APA) (2)									
Total des dépenses de fonctionnement (hors APA) (3)									

## III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE									
RECETTES									
C.N.	Libelle	Régime financier	RECETTES				Total	Total	Total
			État	État	État	État			
TOTAL									
011	Dotations de l'État (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	ASA (Régime des A.S.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des ventes, ventes de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Impôts et taxes (hors ICI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et subventions (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Dotations et subventions (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de l'État		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Produits exceptionnels (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
802	Dotations de l'État (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
801	Dotations de l'État (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de l'État		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement									
Total des recettes de fonctionnement (hors APA)									
Total des recettes de fonctionnement (hors APA) (2)									
Total des recettes de fonctionnement (hors APA) (3)									

Accusé de réception en préfecture  
025-212503568-20240326-2024-03-05-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

./

**DÉPENSES**

Code	Libellé	Pourcentage Budget (Préfecture)	Part. AP	Vote de l'Assemblée des AP (Préfecture)	Proposition nouvelle	Vote de l'Assemblée	Pour information, dépenses effectuées dans le cadre des AP	Pour information, dépenses effectuées dans le cadre des AP	TOTAL (RNR R-1 + Vote)
TOTAL		13 844,00	0,00	0,00	13 844,00	13 844,00	0,00	13 844,00	13 844,00
138	RSR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139	Subventions et remboursements (RSR R-1)	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200	Subventions et remboursements (RSR R-2, R-3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Subventions et remboursements (RSR R-2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Subventions et remboursements (RSR R-3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Remboursements de taxes (RSR R-2, R-3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tout le chapitre (RSR R-1, R-2, R-3)		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
24	Charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Subventions et remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Matériel et fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Optimisme de fonctionnement (RSR R-1, R-2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Frais de déplacement des élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Indemnités et honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Indemnités de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Indemnités de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tout le chapitre (RSR R-1 à R-3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Subventions et remboursements (RSR R-1, R-2, R-3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tout le chapitre (RSR R-1 à R-3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60	Charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62	Charges de matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tout le chapitre (RSR R-1 à R-3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>6001 Soins d'exécution: registres de l'acte (RSR)</b>									0,00
<b>Total des dépenses d'investissement communes</b>									13 844,00

**III - VOTE DU BUDGET**

BUDGET DE TRAVAIL 2024 (RSR R-1, R-2, R-3)

**RECETTES**

Code	Libellé	Pourcentage Budget (Préfecture)	Préfecture	Proposition nouvelle	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RSR R-1 + Vote)
TOTAL		29 400,00	0,00	29 400,00	29 400,00	29 400,00
600	RSR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139	Subventions et remboursements (RSR R-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140	Subventions et remboursements (RSR R-2, R-3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200	Subventions et remboursements (RSR R-2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201	Subventions et remboursements (RSR R-3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Subventions et remboursements (RSR R-2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Subventions et remboursements (RSR R-3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Remboursements de taxes (RSR R-2, R-3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tout le chapitre (RSR R-1 à R-3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Subventions et remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Matériel et fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Optimisme de fonctionnement (RSR R-1, R-2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Frais de déplacement des élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Indemnités et honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Indemnités de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Indemnités de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tout le chapitre (RSR R-1 à R-3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60	Charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62	Charges de matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tout le chapitre (RSR R-1 à R-3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600	Charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
601	Optimisme de fonctionnement (RSR R-1)	29 400,00	0,00	29 400,00	29 400,00	29 400,00
Tout le chapitre (RSR R-1 à R-3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>600 Soins d'exécution: registres de l'acte (RSR)</b>						29 400,00
<b>Affectation au com. de 1500 \$</b>						0,00
<b>Totaux recettes, investissement communes</b>						29 400,00

Accuse de réception en préfecture  
025-212503569-20240326-2024-03-05-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Totaux recettes, investissement communes 29 400,00

**BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DU PERTUS**

./

**II - VOTE DU BUDGET**  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Moyens de paiement	2024				Total	Total AE
			SAE 104	Propositions	Vote de l'assemblée	Total		
<b>TOTAL</b>		<b>432 706,64</b>	<b>2,66</b>	<b>2,73</b>	<b>150 000,00</b>	<b>152 732,73</b>	<b>152 732,73</b>	
011	Charges de personnel (1)	214 652,93	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	
012	Charges de personnel - frais assimilés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atouts et prix de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
015	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RPA - Régie autonome de RP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
018	Autres emplois de gestion communale (1) (2) (3)	2 794,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0203	Frais fonctionnement des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>217 447,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	
65	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dépenses pour exercices antérieurs (dans le cadre de l'art. 17)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
69	Dépenses pour exercices antérieurs (hors de l'art. 17)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des dépenses totales</b>		<b>217 447,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	
021	Prérequis à la section de fonctionnement	152 057,26			0,00	0,00	152 057,26	
042	Opérations de transfert entre sections (1)	55 875,00			0,00	0,00	55 875,00	
043	Opérations de transfert de services	0,00			0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>214 932,26</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>214 932,26</b>	

RSZ/Res/Infra/2024/0001/B010 - 51

Total des dépenses de fonctionnement autorisées : 150 000,00

**III - VOTE DU BUDGET**  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III  
3

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pourcentage budget	SAE 104	Propositions	Vote de l'assemblée	Total	Total
<b>TOTAL</b>			<b>2 422,70</b>	<b>0,00</b>	<b>2 422,70</b>	<b>2 422,70</b>	<b>2 422,70</b>
015	Produits des charges (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RPA - Régie autonome de RP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des droits, ventes et prestations de services (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Produits des services (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	Produits des services (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits des services (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Produits des services (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Produits des services (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>2 422,70</b>	<b>0,00</b>	<b>2 422,70</b>	<b>2 422,70</b>	<b>2 422,70</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Produits de transfert, dépenses pour services (1) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RSZ/Res/Infra/2024/0001/B010 - 51

Total des recettes de fonctionnement autorisées : 2 422,70

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20240326-2024-03-05-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

./



**BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DE LA CROIX DE ST MARC**

/.

**III - VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**B**

Code	Libellé	DEPENSES							Total
		Personnel	Matériel	Services	Autres	Dotations	Subventions	Autres	
	<b>TOTAL</b>	171 252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 252,00
01	Personnel (M1)	171 252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 252,00
02	Matériel (M2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03	Services (M3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04	Autres (M4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Dotations (M5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
06	Subventions (M6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
07	Autres (M7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses</b>	171 252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 252,00
60	Personnel (M1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	Matériel (M2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62	Services (M3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63	Autres (M4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64	Dotations (M5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Subventions (M6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres (M7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Total des dépenses de fonctionnement** : 171 252,00

**III - VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

**B**

Code	Libellé	RECETTES					Total
		Part membre	RAR N°1	Concessions	Vente de biens	Autres	
	<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01	Part membre (R1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02	RAR N°1 (R2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03	Concessions (R3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04	Vente de biens (R4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres (R5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Total des recettes de fonctionnement** : 0,00

Accusé de réception en préfecture  
 025-212503589-20240326-2024-03-05-DE  
 Date de télétransmission : 08/04/2024  
 Date de réception préfecture : 08/04/2024

/.









**BUDGET PRIMITIF DU CAMPING**

./

**III - VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

Code	Libellé	Budget initial 1ère phase 2024 (AE)	CREDITS					TOTAL 2024 (AE) 1ère phase
			Transferts	Mutua- lisation de crédits	Annulation des crédits	Crédits de paiement	Crédits de paiement	
<b>TOTAL</b>		<b>177 654,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>177 654,27</b>	
011	Charges Administratives (2)	42 519,74	0,00	0,00	0,00	0,00	42 519,74	
012	Charges de personnel (hors salaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Frais de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	AMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	AMI / Equipements (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Autres charges de personnel (hors AMI) (2)	61 700,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	64 200,00	
3507	Subventions de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>104 220,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>106 720,74</b>	
67	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Charges sociales (2)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	
69	Diverses provisions, démobilisations (hors amortissements) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
902	Charges immobilières (hors loyers immobiliers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	
<b>Total des dépenses</b>		<b>108 220,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 720,74</b>	
010	Revenus de location d'immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Opérations de location d'immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de location d'immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes de location</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des recettes</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des opérations</b>		<b>108 220,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 720,74</b>	
<b>Total des opérations de fonctionnement</b>		<b>108 220,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 720,74</b>	

**IV - VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

**RECETTES**

Code	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR (AE) (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote de l'assemblée (4)	Total (RAR (AE) + Vote) (5 = 2 + 4)
011	AMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	AMI / Equipements de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Autres charges de personnel (hors AMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3507	Subventions de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Charges sociales (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Diverses provisions, démobilisations (hors amortissements) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Charges immobilières (hors loyers immobiliers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de location</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits financiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Produits de location, opérations, etc. (hors location) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
010	Revenus de location de terrains (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	AMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	AMI / Equipements de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Autres charges de personnel (hors AMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3507	Subventions de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Charges sociales (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Diverses provisions, démobilisations (hors amortissements) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Charges immobilières (hors loyers immobiliers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de location</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
025-212503589-20240326-2024-03-05-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

./

**III - VOTE DU BUDGET** II  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP. NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE** A

N°	Libellé	N° de chapitre	Dépenses					TOTAL (N°14 - V09)
			Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	
<b>DEPENSES</b>								
01	Personnel	01	100	100	100	100	400	
02	Matériel	02	200	200	200	200	800	
03	Services	03	300	300	300	300	1200	
04	Subventions	04	400	400	400	400	1600	
05	Autres	05	500	500	500	500	2000	
<b>TOTAL</b>			<b>1500</b>	<b>1500</b>	<b>1500</b>	<b>1500</b>	<b>6000</b>	
Dont Solde d'exercices antérieurs (colonne 14)							1500	
Total des dépenses (colonne 14)							6000	

**IV - VOTE DU BUDGET** II  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES** B

N°	Libellé	N° de chapitre	Recettes				TOTAL (N°14 - V09)
			Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	
<b>RECETTES</b>							
01	Personnel	01	100	100	100	100	
02	Matériel	02	200	200	200	200	
03	Services	03	300	300	300	300	
04	Subventions	04	400	400	400	400	
05	Autres	05	500	500	500	500	
<b>TOTAL</b>			<b>1500</b>	<b>1500</b>	<b>1500</b>	<b>6000</b>	
Dont Solde d'exercices antérieurs (colonne 14)							1500
Total des recettes (colonne 14)							6000

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20240326-2024-03-05-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES LOCATIONS DE SALLES

/.

III - VOTE DU BUDGET

B1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Vue d'ensemble

DEPENSES

Cron.	Libelle	Pour mémoire	Région	Etat	Autres	Commune	Centres	Total	Total
<b>TOTAL</b>									
011	Personnel (salaires et traitements)		0,00	0,00	64 781,57	52 000,00	0,00	116 781,57	52 000,00
012	Personnel (autres dépenses de personnel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Personnel (autres dépenses de personnel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Personnel (autres dépenses de personnel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Personnel (autres dépenses de personnel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Personnel (autres dépenses de personnel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Personnel (autres dépenses de personnel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Personnel (autres dépenses de personnel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
019	Personnel (autres dépenses de personnel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Personnel (autres dépenses de personnel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de personnel</b>									
021	Matériels (achat de matériel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Matériels (achat de matériel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Matériels (achat de matériel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Matériels (achat de matériel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
025	Matériels (achat de matériel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
026	Matériels (achat de matériel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
027	Matériels (achat de matériel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
028	Matériels (achat de matériel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
029	Matériels (achat de matériel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
030	Matériels (achat de matériel)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de matériel</b>									
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>									
									<b>64 781,57</b>
									<b>52 000,00</b>

Total des dépenses de fonctionnement

Total des dépenses de fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - Vue d'ensemble

B

RECETTES

Cron.	Libelle	Pour mémoire	Région	Etat	Autres	Commune	Centres	Total
<b>TOTAL</b>								
010	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
019	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de matériel</b>								
021	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
025	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
026	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
027	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
028	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
029	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
030	Produit de vente de matériel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>								
<b>Total des recettes</b>								
								<b>0,00</b>
								<b>0,00</b>

Total des recettes de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement

/.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021.64 du 28 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

VU la délibération n° 2022.02 du 7 février 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024.02.06 du 05 février 2024 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

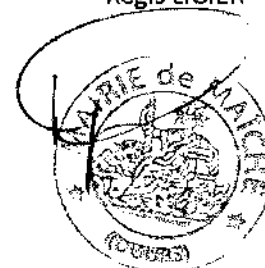
VU les informations communiquées au Conseil municipal présentant les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le bilan des sections pour chacun des budgets annexes 2024,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote des budgets annexes pour l'exercice 2024,

Le Conseil municipal, par 22 voix **POUR** et 5 voix **OPPOSITIONS** (Minorité municipale) :

**ADOpte** chaque budget annexe présenté et tel que décrit dans le document annexé.

Le Maire,  
Régis LIGIER





DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : TL/ND/CP/Budget

N° 2024.03.06

**Objet : Budget général 2024 – Subvention  
aux associations**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
Internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maïche  
25120

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres  
du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire  
sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le  
Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-  
Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur  
Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot,  
Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon,  
Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal  
Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy,  
Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre  
Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu  
Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel  
Feuvrier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages  
a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

La Commission Vie Associative et Culturelle s'est réunie le 28 novembre 2023 pour examiner les attributions de  
subventions pour l'année 2024.

Les subventions 2024 sont attribuées suivant les critères figurant dans le règlement d'attribution des  
subventions, tel qu'il a été adopté par délibération n° 2015.26 du 2 mars 2015.

L'enveloppe globale dédiée aux subventions est divisée en 6 critères :

- moins de 16 ans
- plus de 16 ans
- Maïche
- Hors Maïche
- Manifestation
- Citoyenneté.

Chaque critère se voit affecter un coefficient selon son importance : coefficient 2 pour le critère le plus important et coefficient 1 pour celui qui l'est moins. En détail, la Commission a décidé de favoriser avec un coefficient 2, les jeunes de moins de 16 ans et les Maïchois.

Les autres critères tels que les effectifs de plus de 16 ans, les personnes extérieures à Maïche, la participation à la vie communale ainsi que l'organisation de compétitions ou manifestations, ne bénéficieront que d'un coefficient 1.

Toutefois, la subvention maximale sera plafonnée à 20 % du budget de l'association, toujours selon le règlement d'attribution.

Le versement des subventions est conditionné par la production du bilan financier de l'année N-1 et du budget prévisionnel de l'année N.

Classes découvertes

Le montant de la participation de la commune aux sorties scolaires est maintenu à 5.50 € par élève.

Le montant utilisable par chaque établissement est calculé en fonction des effectifs scolaires de l'année.

Maintien en 2024

Une gratuité de salle pour chaque association. Le montant de salle ne figure donc pas dans le tableau récapitulatif, il est seulement indiqué « gratuité de salle ».

**RÉCAPITULATIF SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2024**

Associations à vocation sportive	42 650 €
Associations à vocation scolaire	3 020 €
Associations à vocation culturelle	25 911 €
Associations diverses	4 500 €
<b><u>Totaux</u></b>	<b>76 081 €</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le versement de la subvention de 2 700 € en faveur du Comité de jumelage.

Le Conseil municipal, par 22 voix CONTRE, 4 voix POUR (Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin et Madame Rachel Narbey), 1 ABSTENTION (Madame Francine La Penna)

S'OPPOSE au versement de la subvention de 2 700 € au Comité de jumelage.

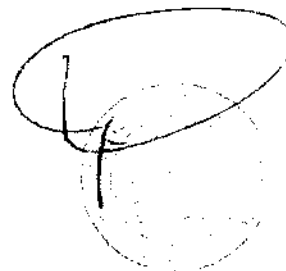
Avant de passer au vote global sur le versement de subventions aux associations, il est noté que les élus suivants ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance au Bureau d'associations locales :

- Monsieur Alain Bertin, Festi'Gang
- Madame Chantal Ferraroli, Festi'Gang
- Monsieur Richard Tissot, président du Volley Club
- Madame Rachel Narbey, OGEC St. Joseph.
- Madame Sonia Boichat, CA Jeanne d'Arc

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR

VALIDE l'individualisation de chaque subvention listée dans le document budgétaire.

Le Maire,  
Régis LIGIER



Réf. : MB/TL/CP/Taux

N° 2024.03.07

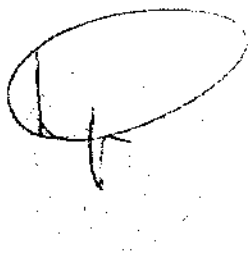
Objet : Fiscalité directe locale – Vote des  
taux

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres  
du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire  
sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le  
Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-  
Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur  
Hervé Loïchot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot,  
Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon,  
Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal  
Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy,  
Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre  
Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu  
Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel  
Feuvrier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages  
a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive  
du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes à partir  
de 2021 et jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer n'a payé cette taxe sur sa résidence principale.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation  
principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes ont perçu la part départementale de  
la taxe sur les propriétés bâties assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une  
compensation à l'euro près et à neutraliser les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Ainsi, le produit fiscal de la Commune de Maïche s'opère ainsi sur 3 impôts :

- La taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants,
- La taxe sur le foncier bâti,
- La taxe sur le foncier non bâti.

Il est rappelé que la revalorisation du produit fiscal est constituée de trois variables annuelles :

- La revalorisation des bases votées annuellement en loi de finances par le Parlement (3.9 % en 2024),
- L'évolution physique des bases (création de constructions ou modifications année N-1),
- La modification du taux de fiscalité voté par le Conseil municipal.

Au vu des éléments ci-dessus et sur la base de la Fiche de Fiscalité Locale présentée par la Direction Départementale des Finances (*ANNEXE 10*), il convient donc de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 28.16 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) : 41.12 %,
- Taxe d'habitation : 14.41 %.

Le Conseil municipal, par 22 voix **POUR** et 5 voix **OPPOSITIONS** (Minorité municipale)

DÉCIDE de ne pas réévaluer les taux de fiscalité 2024,

CONFIRME le maintien des taux de fiscalité directe tels qu'ils suivent :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 28.16 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) : 41.12 %,
- Taxe d'habitation : 14.41 %.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif en lien avec cette décision et notamment l'état 1259 COM 2024.

Le Maire,  
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Commune de Maiche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 mars 2024

Réf. : MB/CP/Budget

N° 2024.03.08

**Objet : Budget général 2024 – Vote du budget primitif**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres du Conseil municipal de Maiche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot, Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif doit en principe intervenir au plus tard le 15 avril de l'année N.

Lors de sa séance du 5 février 2024, le Conseil municipal a pris acte par délibération n° 2024.02.06 du Débat d'Orientations Budgétaires. Cette formalité, indispensable et préalable à l'adoption du budget, a permis de présenter les programmes d'investissement au Conseil municipal. A partir de ces orientations et des besoins recensés, le budget primitif de la commune a été élaboré pour l'exercice 2024.

A l'appui du rapport de présentation des BP 2024, M. Le Maire présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice 2024 pour les sections de fonctionnement et d'investissement au niveau du chapitre.

./.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

<b>DEPENSES</b>									
Chap.	Libellé	Pour mémoire. budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>5 661 327,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 744 367,76</b>	<b>5 744 367,76</b>	<b>0,00</b>	<b>5 744 367,76</b>	<b>5 744 367,76</b>
011	Charges à caractère général (3)	1 388 445,00	0,00	0,00	1 272 778,00	1 272 778,00	0,00	1 272 778,00	1 272 778,00
012	Charges de personnel et frais assemblés (3)	2 458 778,34	0,00		2 663 862,00	2 663 862,00		2 663 862,00	2 663 862,00
014	Atténuations de produits	398 904,00	0,00		356 555,00	356 555,00		356 555,00	356 555,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	700 110,56	0,00	0,00	796 794,73	796 794,73	0,00	796 794,73	796 794,73
6596	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>4 946 237,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 089 989,73</b>	<b>5 089 989,73</b>	<b>0,00</b>	<b>5 089 989,73</b>	<b>5 089 989,73</b>
66	Charges financières	67 553,10	0,00		226 488,68	226 488,68		226 488,68	226 488,68
67	Charges spécifiques (3)	7 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			3 800,00	3 800,00		3 800,00	3 800,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>74 553,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>235 288,68</b>	<b>235 288,68</b>		<b>235 288,68</b>	<b>235 288,68</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>5 020 790,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 325 278,41</b>	<b>5 325 278,41</b>	<b>0,00</b>	<b>5 325 278,41</b>	<b>5 325 278,41</b>
023	Virement à la section d'investissement	339 842,85			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations entre transf. entre sections (4)	300 692,39			419 089,35	419 089,35		419 089,35	419 089,35
043	Opérations entre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>640 536,24</b>			<b>419 089,35</b>	<b>419 089,35</b>		<b>419 089,35</b>	<b>419 089,35</b>
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>									<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>5 744 367,76</b>

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

<b>RECETTES</b>						
Chap.	Libellé	Pour mémoire. budget précédent (1)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>5 473 269,67</b>	<b>0,00</b>	<b>5 520 427,16</b>	<b>5 520 427,16</b>	<b>5 520 427,16</b>
013	Atténuations de charges (2)	58 440,00	0,00	59 440,00	59 440,00	59 440,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	511 098,54	0,00	395 184,16	395 184,16	395 184,16
73	Impôts et taxes (sauf 731)	765 000,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00
731	Fiscalité locale	2 321 911,08	0,00	2 430 434,00	2 430 434,00	2 430 434,00
74	Dotations et participations (2)	1 015 320,05	0,00	1 037 624,00	1 037 624,00	1 037 624,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	800 589,90	0,00	812 745,00	812 745,00	812 745,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>5 473 269,67</b>	<b>0,00</b>	<b>5 500 427,16</b>	<b>5 500 427,16</b>	<b>5 500 427,16</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 473 269,67</b>	<b>0,00</b>	<b>5 500 427,16</b>	<b>5 500 427,16</b>	<b>5 500 427,16</b>
042	Opérations entre transf. entre sections (3) (4) (5)	10 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations entre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>10 000,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>						<b>1 863 115,67</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>						<b>7 383 542,83</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (I)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>8 428 343,58</b>	<b>74 337,25</b>	<b>0,00</b>	<b>4 812 651,89</b>	<b>4 812 651,89</b>	<b>0,00</b>	<b>4 812 651,89</b>	<b>4 886 989,14</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	5 935,78	5 935,78	0,00	5 935,78	5 935,78
204	Subventions d'équipement versées (9)	165 968,00	0,00	0,00	121 474,53	121 474,53	0,00	121 474,53	121 474,53
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		6 770 407,58	74 337,25	0,00	1 612 020,21	1 612 020,21	0,00	1 612 020,21	1 686 357,46
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 936 375,58</b>	<b>74 337,25</b>	<b>0,00</b>	<b>1 739 430,52</b>	<b>1 739 430,52</b>	<b>0,00</b>	<b>1 739 430,52</b>	<b>1 813 767,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 152 000,00	0,00	0,00	3 052 830,22	3 052 830,22	0,00	3 052 830,22	3 052 830,22
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	198 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 350 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 052 830,22</b>	<b>3 052 830,22</b>	<b>0,00</b>	<b>3 052 830,22</b>	<b>3 052 830,22</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	131 568,00	0,00	0,00	391,15	391,15	0,00	391,15	391,15
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 418 343,58</b>	<b>74 337,25</b>	<b>0,00</b>	<b>4 792 651,89</b>	<b>4 792 651,89</b>	<b>0,00</b>	<b>4 792 651,89</b>	<b>4 866 989,14</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	10 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>10 000,00</b>			<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)      1 307 314,92

Total des dépenses d'investissement cumulées      6 194 304,06

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (I)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>8 843 336,71</b>	<b>782 845,00</b>	<b>5 268 377,48</b>	<b>5 268 377,48</b>	<b>6 051 222,48</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 615 637,20	782 845,00	1 070 135,42	1 070 135,42	1 852 980,42
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 663 059,38	0,00	591 600,71	591 600,71	591 600,71
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>6 328 604,58</b>	<b>782 845,00</b>	<b>1 661 736,13</b>	<b>1 661 736,13</b>	<b>2 444 581,13</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 310 824,99	0,00	1 467 552,00	1 467 552,00	1 467 552,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	69 065,90	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	360 737,00	0,00	1 640 000,00	1 640 000,00	1 640 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 742 627,89</b>	<b>0,00</b>	<b>3 187 552,00</b>	<b>3 187 552,00</b>	<b>3 187 552,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	131 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>8 202 800,47</b>	<b>782 845,00</b>	<b>4 849 288,13</b>	<b>4 849 288,13</b>	<b>5 632 133,13</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	339 843,65		0,00	0,00	0,00
020	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	300 692,39		419 089,35	419 089,35	419 089,35
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>640 536,04</b>		<b>419 089,35</b>	<b>419 089,35</b>	<b>419 089,35</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)      0,00

Affectation au compte 1068 (8)      198 867,17

Total des recettes d'investissement cumulées      6 650 029,65

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20240326-2024-03-06-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024



./.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021.64 du 28 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

VU la délibération n° 2022.02 du 7 février 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024.02.06 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

VU les informations communiquées au Conseil municipal présentant notamment les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement par chapitre,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Ville de Maïche pour l'exercice 2024,

Le Conseil municipal, par 22 voix **POUR** et 5 voix **OPPOSITIONS** (Minorité municipale) :

ADOpte le budget primitif 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant en suréquilibre en recettes.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2024</b>
011 : Charges générales	1 272 778,00 €
012 : Charges de personnel	2 663 862,00 €
014 : Atténuation de produits	356 555,00 €
42 : Opération d'ordre	419 089,35 €
65 : Autres charges de gestion courante	796 794,73 €
66 : Charge financières	226 488,68 €
67 : Charges spécifiques	5 000,00 €
68 : Dot. aux provisions et dépréciations	3 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 744 367.76 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2024</b>
002 : Résultat reporté	1 863 115.67 €
013 : Atténuations de charges	59 440.00 €
42 : Opération d'ordre	20 000,00 €
070 : Prod. Services, domaine, ventes diverses	395 184,16 €
073 : Impôts et taxes	765 000,00 €
731 : Fiscalité locale	2 430 434,00 €
074 : Dotations et participations	1 037 624,00 €
075 : Autres produits de gestion courante	812 745,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 383 542.83 €</b>

./.

**SECTION DE D'INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Propositions du Maire</b>	<b>Budget primitif 2024</b>
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté			1307 314,92 €
040 : Opération d'ordre de transfert entre sections		20 000,00 €	20 000,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées		3 052 830,22 €	3 052 830,22 €
20 : Immo. incorporelles	9 360 €	50 029,78 €	59 389,78 €
204 : Subv. d'équip. versées		121 474,53 €	121 474,53 €
21 : Immob. corporelles	44 878,80 €	1 391 978,40 €	1 436 857,20 €
23 : Immo. en cours	20 098,45 €	175 947,81 €	196 046,26 €
45 : Chapitres d'opérat° pour cpte		391,15 €	391,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 337,25 €</b>	<b>6 119 966,81 €</b>	<b>6 194 304,06 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Propositions du Maire</b>	<b>Budget primitif 2024</b>
1068 : Affectation de résultat		598 807,17 €	598 807,17 €
10 : Dotat° fonds divers et réserves		1 467 552,00 €	1 467 552,00 €
13 : Subv. d'investissement reçues	782 845 €	1 070 135,42 €	1 852 980,42 €
16 : Emprunts et dettes assimilées		591 600,71 €	591 600,71 €
27 : Autres immob. financières		80 000,00 €	80 000,00 €
28 : Amortissement des immobilist°		419 089,35 €	419 089,35 €
024 : Produits des cession d'immo.		1 640 000,00 €	1 640 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>782 845 €</b>	<b>5 867 184,65 €</b>	<b>6 650 029,65 €</b>

Le Maire,  
Régis LIGIER



Réf. : CW/CP/RH

N° 2024.03.09

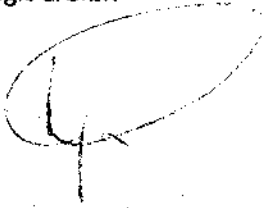
Objet : Liste du personnel communal –  
Emplois communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres  
du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire  
sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le  
Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-  
Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur  
Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot,  
Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon,  
Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal  
Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy,  
Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre  
Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu  
Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel  
Feuvrier

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages  
a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

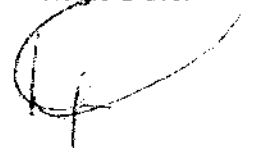
**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

La liste des emplois communaux de la Ville de Maïche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est présentée dans le  
dossier d'aide à la compréhension du fonctionnement des services municipaux.

Le Conseil municipal, par 22 voix **POUR** et 5 voix **OPPOSITIONS** (Minorité municipale) :

VALIDE la liste des emplois communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ainsi que les éléments de budgétisation tels que  
présentés.

Le Maire,  
Régis LIGIER



Réf. : JK/CP/TRX

N° 2024.03.10

**Objet : Demande de positionnement du conseil municipal – Projet de reconstruction des ateliers municipaux**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice :

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres du Conseil municipal de Maiche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot, Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la date 27 mai 2023, date à laquelle un incendie est venu détruire les ateliers municipaux et la quasi-majorité du matériel d'entretien des services techniques de la ville.

Très rapidement, des contacts avec l'assurance de la Commune ont été pris et des négociations sur le chiffrage des dommages ont été engagés. Les services techniques ont procédé au rééquipement du matériel le plus urgent afin d'assurer l'entretien immédiat de la Commune.

En parallèle, une réflexion a été engagée afin d'étudier les sites de reconstruction des ateliers. Deux sites ont été étudiés :

- Le site actuel où se trouvait les ateliers détruits,
- Le site de Bonnécuelle où se trouve un bâtiment acquis par la Commune via l'EPF et qui serait susceptible d'accueillir les nouveaux ateliers.

Le détail de ces réflexions a été soumis à la Commission Infrastructure et Forêt afin de se positionner sur l'un des deux projets pour que les études soient lancées en 2024. La commission qui s'est tenue le 14 mars dernier ne s'est pas positionnée en faveur d'un projet. Il est donc soumis au Conseil municipal cette réflexion afin de trancher le site de reconstruction des nouveaux ateliers de la Commune.

Après présentation des deux projets, le Conseil municipal, à l'unanimité :

SE POSITIONNE sur le site actuel pour la reconstruction des ateliers.

Le Maire,  
Régis LIGER



Réf. : MB/CP/DG1

N° 2024.03.11

**Objet : Bâtiments des anciennes écoles les Sapins Bleus et Louis Pasteur - Proposition de vente à la CCPM du Lot 1**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site Internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice :

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres du Conseil municipal de Maiche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, AdjointEs.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot, Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier

Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales – Article L 2121-15 – à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Depuis la rentrée 2023, l'école maternelle Les Sapins Bleus et l'école élémentaire Louis Pasteur ont été transférées dans les nouveaux locaux du Cercle Scolaire La Franche-Montagne.

Ainsi, les locaux du centre-ville accueillant anciennement ces deux écoles sont devenues vacants. En 2020, une opération foncière avait été conclue avec Messieurs Mettey. La délibération n° 2020.19 du 24 février 2020 a notamment autorisé M. le Maire à signer un compromis de vente puis un acte de vente des biens au plus tard le 31 décembre 2022.

Toutefois, la signature de l'acte de vente n'ayant pas été engagée au 31 décembre 2022, Messieurs Mettey ont présenté à la Commune une proposition d'avenant modifiant les clauses de l'engagement initial. Par une délibération n° 2023.01.02, le Conseil municipal n'a pas souhaité donner suite à cette proposition.

Dès lors, une réflexion a été engagée afin de valoriser l'opération foncière tout en prenant en considération que le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 31 mars 2022, détermine une OAP sur le groupe scolaire Pasteur, laquelle prévoit notamment la création à minima de 10 logements.

Le bien a ainsi fait l'objet d'une division en trois lots pour répondre aux attentes de la commune :

#### Projet de découpage



Dans le cadre de cette division, la Commune a été contactée par plusieurs acheteurs dont la Communauté de Communes du Pays de Maïche qui a émis le souhait de créer son nouveau siège sur le site des écoles Pasteur et Sapins Bleus pour donner suite à une étude de faisabilité présentée en Conseil communautaire fin de l'année 2022.

Un avis des Domaines en date du 7 décembre 2023 est estimé la valeur du lot n°1 (bleu) à hauteur de 673 000€ HT.

Des négociations ont été engagées entre la Commune et la CCPM et ont conduit à un accord commun pour la cession du lot 1 (ci-dessous) pour un montant de 650 000 € HT.



Ce lot comprend la parcelle 101 où se trouve une partie des bâtiments de l'école élémentaire et une partie des bâtiments de l'école maternelle. Il comprend également la parcelle 0125 afin d'ouvrir le projet sur la ville et des parkings notamment au niveau de la rue Pasteur et une partie de l'ancien parking de la maternelle.

La CCPM a également confirmé sa volonté d'acquisition de la chaufferie bois et de vente de la chaleur au profit des autres lots. Il est prévu qu'elle acquière une partie de la parcelle 0121 dont une partie du parking rue Fin Yotte. Une division en volume sera faite pour l'accès à la chaufferie gaz qui vient en complément.

Enfin, il a été convenu qu'un ensemble de servitudes de passage et de stationnement soient créé pour le bon fonctionnement du site.

VU la délibération n° 2023.01.02 du 9 janvier 2023,

VU l'avis des domaines en date du 7 décembre 2023,

CONSIDERANT le projet de construction de la CCPM,

CONSIDERANT l'importance de permettre à la CCPM de rester à Maïche et les échanges qui sont intervenus dans le cadre de ce projet,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DONNE un accord de principe à cette opération foncière,

VALIDE le prix de vente de 650 000 € HT,

CONFIRME que les frais annexes (notaire) sont à la charge de l'acquéreur et les frais annexes (géomètre) sont à la charge du vendeur,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire établir le document d'arpentage correspondant à cette opération foncière,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette opération foncière.

PREND ACTE que cette opération foncière sera confirmée par le Conseil municipal lorsque tous les éléments permettant d'en apprécier la faisabilité seront connus.

Le Maire,  
Régis LIGIER





Réf. : MB/CP/ALDI

N° 2024.03.12

**Objet : Rectification d'une erreur  
matérielle – Vente d'une parcelle à ALDI**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice :

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres du Conseil municipal de Maiche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot, Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Lors de la séance du 4 juillet 2022, le Conseil municipal, par délibération n°2022.07.17 a confirmé la cession des parcelles ZI 69p, ZI71p et ZI 72 en faveur de Immaldi & Cie SAS dans le cadre du développement de l'enseigne commerciale implantée sur le site.

Toutefois, la délibération 2022.07.17 comporte une erreur matérielle qu'il convient de rectifier. Il avait été indiqué une surface à vendre de 844 m<sup>2</sup> contre 644m<sup>2</sup>. Il convient également de demander un avis actualisé du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques dont la précédente date du 30 mai 2022 et n'étant plus valable.

./.



Le Conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la rectification matérielle des surfaces à vendre de 844m<sup>2</sup> à 644m<sup>2</sup> tels qu'ils figurent dans le document d'arpentage, à savoir la vente des parcelles suivantes :

- ZI 69p de 23 m<sup>2</sup>
- ZI 71p de 241 m<sup>2</sup>
- ZI 72 de 380 m<sup>2</sup>

CONFIRME le prix de vente, à savoir : 50 € le m<sup>2</sup> x 644 m<sup>2</sup> soit 32 200 € sachant que le montant de la TVA ne s'appliquera pas à ce montant car les terrains sont situés hors lotissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le service des Domaines pour actualiser.

AUTORISE à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à cette opération foncière.

Le Maire,  
Régis LIGIER



Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20240326-2024-03-12-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Réf. : MB/JK/CP/CH2

N° 2024.03.13

**Objet : Avenant 1 – Convention avec la  
société GIRODMEDIAS**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice .

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres  
du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire  
sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le  
Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-  
Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur  
Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot,  
Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon,  
Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal  
Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy,  
Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre  
Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu  
Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel  
Feuvrier  
Madame Katia Tissot qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages  
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération 2016.23 en date du 4 avril 2016, par laquelle il a  
approuvé la signature d'une convention pour la fourniture et l'entretien de mobiliers urbains et de  
communication avec la société GIRODMEDIAS.

Cette convention, conclue pour une durée de 12 ans, soit du 04 avril 2016 au 04 avril 2028, concède à la société  
GIRODMEDIAS 8 emplacements type planimètre avec une face publicitaire et une face Ville de Maïche. Ces  
emplacements sont implantés sur le domaine public communal.

La Commune souhaite bénéficier de mobiliers supplémentaires (deux abris bus et deux panneaux lumineux). La  
société GIRODMEDIAS a accepté cette demande avec la contrepartie de l'installation de 4 planimètres  
supplémentaires, dont le déplacement du planimètre situé au Camping.

Etant donné le coût supplémentaire de ces investissements, il est convenu de prolonger de 5 années la durée initiale de la convention. En conséquence, la convention prendra fin au 04 avril 2033.

Les autres termes de la convention initiale restent inchangés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 de la convention avec la société GIRODMEDIAS.

Le Maire,  
Régis LIGIER



Réf. : MB/CP/AC

N° 2024-03-04

Objet : Bail à fermé à terme – Prolongement d'une interdiction de construire – Afforestation des parcelles agricoles

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice :

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres du Conseil municipal de Mache se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Vincent Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loizon, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot, Karine Trois, Madame Sonia Beichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Gobin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy, Conseillers municipaux.

PROCURATIONS

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Berrin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Barthoulot  
Monsieur Gilles Thion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Vincent Feuvrier

Secrétariat de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2022.42 en date du 16 mai 2022 concernant le non-renouvellement du bail à ferme conclu entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Mache et Monsieur Claude Sandoz pour une durée de neuf ans à compter du 25 mars 2015 jusqu'au 24 mars 2024.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section ZD n° 1p « Combe de Goule »	1 ha 75 a 20 ca à Mache
Section ZD n° 4 « Combe de Goule »	4 ha 75 a 60 ca à Mache
Section A1 n° 46 « Goule »	6 ha 21 a 60 ca à Ynésoubans
Section A4 n° 82p « La Manche »	1 ha 47 a 20 ca à Les Brébeux
-----	
Contenance totale =	14 ha 17 a 50 ca

Lors de la délibération précitée, le Conseil municipal a pris acte qu'il conviendra d'une part de décider de la destination qu'il souhaite donner aux terres agricoles à l'issue du bail et d'autre part de calculer et de fixer en temps opportun le montant de l'indemnité qui sera à verser au preneur pour la loge située à Goule que la Commune souhaite conserver.

Concernant la destination des terres agricoles, étant donné qu'elles reviennent dans le giron de la Commune, il est proposé au Conseil municipal de verser les terres agricoles du bail à ferme au bail rural du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux afin qu'il les gère selon les besoins des exploitants.

Concernant la loge, la construction a été érigée par Monsieur Claude Sandoz en 1982 avec l'accord de la Commune pour assurer l'abri du bétail en dehors de la période hivernale. Par courrier daté du 9 février 2001, Monsieur le Maire lui apportait « la garantie que ce bâtiment ne fera pas l'objet d'une demande de démolition tant que le bail pour le terrain de Goule est reconduit. » Il est également précisé que « lorsque le temps viendra où le bailleur cesserait son activité », qu'il pourra « démolir ce bâtiment et conserver les matériaux ou le proposer à la Commune qui jugera en temps opportun de l'utilité qu'elle pourra en avoir. ».

Selon les règles fixées par le 1° de l'article L. 411-71 du Code rural et de la pêche maritime, les bâtiments et les ouvrages incorporés au sol sont indemnisés de la manière suivante : « l'indemnité est égale au coût des travaux, évalué à la date de l'expiration du bail, réduit de 6 p. 100 par année écoulée depuis leur exécution. ».

En l'espèce, la loge a été estimée à un coût de construction de 40 000 € en 2024. En défalquant 6% par an depuis 1982, année de construction, l'indemnité en 2024 est négative.

Par courrier en date du 17 février 2022, Monsieur Claude Sandoz a demandé si la Commune souhaitait acquérir cette loge. Une réponse écrite lui a été apportée le 22 mars 2022 en lui expliquant qu'il ne pouvait s'agir d'une acquisition mais d'une indemnité. Au regard du calcul négatif de l'indemnité, il a été demandé à Monsieur Claude Sandoz le prix qu'il propose afin d'estimer une indemnité de sortie.

Plusieurs échanges ont par la suite eu lieu sans que Monsieur Claude Sandoz ne se positionne sur un prix. Ainsi, devant ses relances et son refus de communiquer un montant d'indemnité, la Commune a décidé de lui proposer la somme de 3 000 € dans un courrier en date du 26 décembre 2022. Une relance de cette offre a été faite le 11 août 2023, restée sans suite.

Par deux courriers reçus le 20 mars 2024 en mairie, Monsieur Claude Sandoz décline la proposition d'indemnité de la Commune. Il estime qu'il doit percevoir une indemnité à hauteur de la valeur réelle de la construction indépendamment du calcul énoncé par le Code rural soit 45 000€. En cas de refus de la Commune, il écrit qu'il démontera la loge. Au surplus, il demande l'indemnisation de la clôture qu'il a installé sans pour autant apporter une valeur à l'ouvrage ni une date de construction.

Après estimation de la clôture, il ressort que de la même manière que la loge, en défalquant 6% par an depuis 1982, année d'hypothèse de la construction, l'indemnité au terme du bail est négative.

Un courrier lui sera adressé dans les plus brefs délais au regard de l'échéance en cours. Il lui sera adressé une proposition de 500 € supplémentaire pour la clôture soit une indemnisation totale de 3 500 €.

Au regard de tout ce qui précède concernant les ouvrages incorporés au sol de la parcelle, il est proposé au Conseil municipal, qu'en cas de refus du preneur de la somme de 3 500 € proposée par la Commune, ce dernier ne perçoive pas d'indemnité de sortie eu égard au mode de calcul énoncé par le Code rural et de la pêche maritime.

En conséquence, Monsieur Claude Sandoz aura la latitude de démolir la loge qu'il a construite conformément au courrier du Monsieur le Maire en date du 9 février 2001 dans la limite de l'échéance du bail soit au 24 mars 2024. La démolition devra se faire proprement dans le respect de l'environnement. Aucun débris ne devra rester sur la parcelle.

Monsieur Jean-Michel Feuvrier, étant membre du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux, ne prend pas part au vote.

VU le Code Rural et de la pêche maritime,

VU le bail à ferme entre le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Maîche et Monsieur Claude Sandoz conclu pour une durée de neuf ans à compter du 25 mars 2015 et se terminant par conséquent le 24 mars 2024,

VU le transfert du patrimoine du CCAS à la Commune de Maîche intervenu en 2017,

CONSIDERANT le courrier de Monsieur le Maire en date du 9 février 2001 relatif au devenir de la loge,

CONSIDERANT l'échéance du bail à ferme le 24 mars 2024,

CONSIDERANT le calcul de l'indemnité émanant du Code rural et l'offre faite par courrier en date du 26 décembre 2022 puis d'une relance le 11 août 2023,

CONSIDERANT que à la suite des courriers de Monsieur Claude Sandoz reçus en date 20 mars, la Commune a réévalué son offre d'indemnité à hauteur de 3 500€,

Le Conseil municipal par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION :

CONSTATE la fin du bail à ferme au 24 mars 2024,

DECIDE de verser les terres agricoles du bail à ferme au bail rural du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux afin qu'il les loue à plusieurs exploitants selon leurs besoins soit une contenance de 14 ha 17 a 50 ca supplémentaires.

ACTE le versement d'une indemnité de 3 500€ à Monsieur Claude Sandoz pour la loge et la clôture en cas de réponse favorable de sa part jusqu'au 30 avril 2024,

ACTE le fait que Monsieur Claude Sandoz ne disposera plus d'un droit d'accès à l'issue du 24 mars 2024, date d'échéance de son bail pour le démontage de la loge.

Le Maire,  
Régis MOUR



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : MB/CP/AC

N° 2024.03.15

**Objet : Bail Rural – Convention de mise à disposition à titre précaire de terres agricoles à la section locale du Cheval Comtois**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maïche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loïchot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot, Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune possède diverses parcelles exploitables au niveau agricole qui sont louées soit au Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux soit à des preneurs individuels.

À la suite d'échanges avec le Président de la Section Locale du Cheval de Trait Comtois, il s'avère qu'il est constaté que les propriétaires de chevaux ne sont plus forcément des agriculteurs mais des particuliers, amoureux de la race comtoise, qui ne disposent pas nécessairement de terrains suffisants. Selon le Président, il est à craindre une diminution de chevaux dans les effectifs de la race, qui demeurent fragile malgré son essor.

La Commune, berceau du cheval Comtois, souhaite ainsi soutenir les éleveurs de traits Comtois et s'impliquer davantage dans la valorisation de la race tant au niveau agricole que touristique. En effet, chaque année la Commune, membre du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, accueille le Concours national du cheval de trait Comtois.



Il est ainsi proposé au Conseil municipal de louer plusieurs parcelles au lieu-dit les Faux Verger sous la forme d'un bail rural à titre précaire d'une durée de 9 ans renouvelable tacitement.

La localisation de ces parcelles dispose d'un intérêt touristique puisque de nombreux randonneurs y passent. L'idée étant de maintenir dans le paysage local la présence de ces chevaux.

La Section Locale sera en charge d'allouer ces parcelles aux éleveurs qui en feraient la demande.

Une des parcelles comporte une partie boisée nécessaire pour l'accès à l'eau des animaux. Elle sera donc déduite des surfaces et utilisée en compensation du régime forestier à hauteur de 2 ha 62 a 24 ca. La Section Locale devra néanmoins veiller à conserver l'espace boisé en l'état et ne pas y entreprendre de travaux de défrichage.

Références Cadastres	Lieu-dit	Contenance
D42 (PARTIEL)	Courtin Garassus "Faux Verger"	2 ha 53 a 20 ca
D245 (PARTIEL)	Courtin Garassus "Faux Verger"	3ha 86 a 82 ca
	<b>Sous-Total</b>	<b>06 ha 40 a 02 ca</b>
	Surfaces à soustraire	2 ha 62 a 24 ca
	<b>Total</b>	<b>3 ha 77 a 78 ca</b>

La contenance des terres se porteraient ainsi à hauteur de 06ha 40a et 02 ca au total. Toutefois, au regard de ce qui précède seuls les 3 ha 77 a et 78 ca seront facturés à la Section Locale.

Les parcelles étant actuellement intégrées au bail rural du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux, elles seront en conséquence déduite du bail qui lie le Syndicat et la Commune.

Concernant le tarif appliqué au fermage, le tarif de location est proposé à hauteur de 200€/ha. A ce tarif sera appliqué un taux de variation départemental des fermages défini par arrêté préfectoral.

Monsieur Jean-Michel Feuvrier, étant membre du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux, ne prend pas part au vote.

VU le Code rural et de la pêche maritime,

CONSIDERANT tout l'intérêt de la ville pour la race du cheval de trait Comtois,

CONSIDERANT la forte implication de la Section Locale du Cheval de Trait Comtois pour le développement et la préservation de la race,

CONSIDERANT les échanges intervenus entre la Commune, la Section Locale du Cheval de Trait Comtois et le Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux.

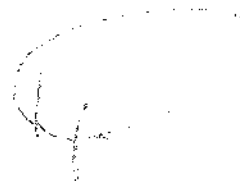
Le Conseil municipal par 26 voix POUR

VALIDE la démarche de valorisation du cheval de trait Comtois,

ACTE le tarif de location proposé à hauteur de 200€/ha.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail rural à titre précaire d'une durée de 9 ans renouvelable tacitement.

Le Maire,  
Régis LIGIER



Réf. : MB/CP/SYNC. PAT. COM.

N° 2024.03.16

**Objet: Baux ruraux – Avenant 1 à la convention de mise à disposition à titre précaire des terrains constructibles et non constructibles au syndicat d'exploitant des pâturages communaux**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice :

Le Maire,  
Régis LIGIER



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot, Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2023.11.07 en date du 6 novembre 2023 concernant la signature de la convention de mise à disposition des terrains constructibles et non constructibles au profit du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux

Un avenant n°1 est soumis au Conseil municipal concernant l'ajout et la soustraction de terres agricoles ainsi que la révision du tarif appliqué au fermage.

Concernant la mise à disposition de terres agricoles supplémentaires, il s'agit de 14ha 17a et 50 ca issues du non-renouvellement du bail à ferme conclu entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Maïche et Monsieur Claude Sandoz arrivant à échéance au 24 mars 2024. A l'issue de ce bail, il est proposé au Conseil municipal de verser ces terres agricoles au bail rural du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux afin qu'il les gère selon les besoins des exploitants.

Les parcelles concernées sont les suivantes

Section ZD n° 1p « Combe de Goule »	1 ha 75 a 10 ca à Maîche
Section ZD n° 4 « Combe de Goule »	4 ha 73 a 60 ca à Maîche
Section AI n° 46 « Goule »	6 ha 21 a 60 ca à Thiébouhans
Section AH n° 82p « La Manche »	1 ha 47 a 20 ca à Les Bréseux
	-----
Contenance totale =	14 ha 17 a 50 ca

Concernant la soustraction des surfaces allouées au bail rural du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux, la commune, berceau du cheval Comtois, souhaite mener une action de valorisation en faveur des éleveurs de cette race. Des échanges ont donc eu lieu entre la Commune, la Section Locale du Cheval Comtois et le Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux afin de mettre en location les terres du Faux-Verger. Il s'agit donc de soustraire 06ha 40a et 02ca du bail précité.

La contenance des terres se porteraient ainsi à 85ha 68a et 81ca.

Concernant le tarif appliqué au fermage, le tarif de location initial est de 112.63 €/ha défini dans un précédent bail révolu de 2014. Si ce tarif se voit appliqué un taux de variation départemental des fermages défini par arrêté préfectoral, il ne reflète plus la réalité actuelle des prix à l'hectare. Après étude dans les communes environnantes et échanges avec le Président du Syndicat, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de 150€/ha.

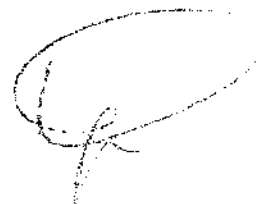
Monsieur Jean-Michel Feuvrier, étant membre du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal par 26 voix POUR :

ACCEPTÉ la mise à jour des surfaces du bail du Syndicat d'Exploitation des Pâturages Communaux de Maîche ainsi que la révision du tarif,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au bail rural.

Le Maire,  
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : MS/CP/MA3

N° 2024.03.17

**Objet : Crèche les frimousses –  
Autorisation de signature pour le  
renouvellement de la convention  
d'objectifs et de financement avec la  
caisse d'allocations familiales.**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 2 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maïche  
25120

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres  
du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire  
sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le  
Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-  
Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur  
Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot,  
Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon,  
Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal  
Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy,  
Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre  
Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu  
Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel  
Feuvrier

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages  
a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, la Caisse d'Allocations Familiales poursuit sa volonté de  
favoriser l'accès de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil dans un double objectif de conciliation vie  
familiale et vie professionnelle et d'investissement social. A ce titre, elle soutient l'activité des établissements  
d'accueil du jeune enfant et fait de l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté, une de ses  
priorités. Elle contribue également à la régulation du secteur de la petite enfance afin de pérenniser l'offre  
d'accueil collective existante et de poursuivre le rééquilibrage territorial et social de l'offre.

C'est ainsi que la CAF contribue financièrement au fonctionnement et aux activités de la crèche par le biais de la  
Prestation de Service Unique, des bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » et des bonus « territoire  
CTG ».

La convention actuelle étant arrivée à échéance le 31 décembre 2023, il est nécessaire de la renouveler pour  
une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

./.

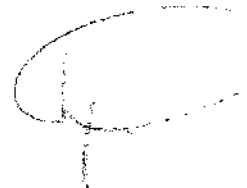
La convention ci-jointe a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique et des bonus ainsi que les engagements du gestionnaire (Ville de Maîche) et les règles d'évaluation et de contrôle.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer

- La nouvelle convention d'Objectifs et de Financements passée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et la Ville de Maîche pour la crèche Les Frimousses, Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants pour la période 2024 – 2028.
- Et tout document inhérent à cette convention.

Le Maire,  
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : MB/CP/DAC8

N° 2024.03.18

**Objet : Suspension du jumelage avec la communauté de villages de Ondougou au Mali**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER

Commune de Maïche  
25120

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot, Karine Tirole, Madame Sonia Boïchat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel Feuvrier

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 novembre 1988 par laquelle le Conseil municipal a donné un avis favorable au jumelage de Maïche et d'Ondougou. A l'origine du projet, la commune avait émis le souhait d'aider un pays sous développé par le biais d'une coopération financière et culturelle.

Il est d'ailleurs précisé par Monsieur le Maire de l'époque qu'« *il serait nécessaire de se rendre au Mali régulièrement et de ne pas se contenter d'envoyer de l'argent.* »

Après plusieurs décennies d'échanges, le dernier voyage d'une délégation maïchoise remonte à 2006 soit il y a 18 ans. Aujourd'hui, l'administration de la ville de Maïche ne dispose plus de contacts au Mali et constate uniquement des transactions financières via le Comité de Jumelage. Lors du vote des subventions aux associations dans le cadre du BP2023, le Conseil municipal s'est abstenu de voter en faveur de la subvention 2 700 € au Comité de Jumelage notamment en raison de la méconnaissance d'usage des fonds au Mali.

Après saisine de la Préfecture concernant l'envoi de fonds face à la situation diplomatique du Mali, il a été porté à la connaissance de M. le Maire qu'« *il ne parait pas opportun d'allouer une contribution financière à tout potentiel bénéficiaire au Mali, compte tenu de la situation politique et sécuritaire dans ce pays. En effet, dans ces conditions, il apparait dommageable, voire préjudiciable de verser une subvention en faveur d'une collectivité malienne, étant par ailleurs précisé qu'il n'est pas possible d'identifier le bénéficiaire final de la subvention. De surcroit, le risque de représailles à l'égard de civils maliens bénéficiaires de subvention provenant de l'Etat français, est réel.* »

Compte-tenu de l'historique des relations entre Ondougou et Maïche, il est proposé d'une part de suspendre le jumelage le temps que les relations diplomatiques entre les deux pays soient restaurées et qu'il soit possible de s'assurer de la bonne destination des subventions maïchoises aux populations locales.

D'autre part, il est proposé de soumettre à la commission environnement et vie associative la réflexion d'un nouveau jumelage pour développer de nouvelles relations culturelles qui peuvent également s'inscrire dans une démarche de soutien financier à une ville d'un pays en développement. De la même manière, ce jumelage ne pourra se contenter de transactions financières uniquement.

VU la délibération du 28 novembre 1988,

VU la délibération n° 2023.03.07 du 27 mars 2023,

CONSIDERANT le constat que les liens entre la ville de Maïche et Ondougou n'existent qu'au travers d'une subvention versée par le Comité de jumelage à un Malien,

CONSIDERANT l'impossibilité de vérifier la destination et la bonne utilisation de l'argent versé de la ville de Maïche aux populations locales d'Ondougou,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a suspendu en 2023 la subvention du Comité de jumelage qui s'obstine, en dépit du souhait de la ville et des recommandations de la préfecture, à verser des fonds en direction du Mali,

Le Conseil municipal, par 23 voix POUR et 4 OPPOSITIONS (Minorité municipale) :

ACTE la suspension du jumelage avec la communauté de villages d'Ondougou.

REFLECHI sur la création d'un nouveau jumelage.

Le Maire,  
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : CL/CP/QX13

N° 2024.03.19

**Objet : Comédie musicale « Le Vent dans  
Les Saules » – 22 novembre 2024 – Vente  
de billets**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER

Commune de Maïche  
25120

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*Séance du 26 mars 2024*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres  
du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire  
sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le  
Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-  
Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur  
Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot,  
Karine Tirole, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon,  
Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal  
Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy,  
Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuhe  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre  
Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu  
Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel  
Feuvrier

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages  
a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Dans le cadre de l'organisation de la comédie musicale « Le Vent dans les Saules » qui aura lieu le 22 novembre  
2024 au cinéma de Maïche, la ville de Maïche organise la vente de billets dès le mois de mars.

La vente de billets permettra de couvrir une partie des frais engagés pour la diffusion de ce spectacle à Maïche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

CONFIRME la vente de billets à la Bibliothèque ainsi que dans tout autre lieu de la mairie permettant une  
meilleure diffusion de cet évènement,

FIXE les tarifs des billets tout public à 5 €,

./.

FIXE les tarifs des billets enfants de – de 12ans à 3€,

CONFIRME que ces tarifs et ces modalités de mises en œuvre seront applicables dès la fin du conseil,

CONFIRME que Judith Mercier, est habilitée à vendre des billets en l'absence de Carine Locatelli à la bibliothèque,

PREND ACTE que toute modification tarifaire devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Le Maire,  
Régis LIGIER

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : CL/CP/QX13

N° 2024.03.20

**Objet : Spectacle tout petit compagnie  
Badabulle – 6 juillet 2024 – Vente de  
billets**

Date de la convocation : 20/03/2024

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 02 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER

Commune de Maïche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, les membres  
du Conseil municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire  
sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars par Monsieur le  
Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-  
Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint(e)s.  
Monsieur Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur  
Hervé Loïchot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Katia Tissot,  
Karine Tiroie, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon,  
Madame Florie Thore, Messieurs Monnet Emmanuel, Serge Louis, Pascal  
Godin, Denis Simonin et Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy,  
Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Véronique Salvi  
Madame Chantal Ferraroli qui donne procuration à Sandrine Lepeme  
Monsieur Alain Bertin qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche  
Monsieur Madani Zaoui qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre  
Barthoulot  
Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu  
Salmon  
Monsieur Richard Tissot qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel  
Feuvrier

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Madame Patricia Paratte ayant obtenu la majorité des suffrages  
a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Dans le cadre de l'organisation du spectacle « Le Petit bruit » qui aura lieu le 6 juillet 2024 à la salle Ducreux de  
Maïche, la ville de Maïche organise la vente de billets dès le mois de mars.

La vente de billets permettra de couvrir une partie des frais engagés pour la diffusion de ce spectacle à Maïche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

CONFIRME la vente de billets à la Bibliothèque ainsi que dans tout autre lieu de la mairie permettant une  
meilleure diffusion de cet évènement,

FIXE les tarifs des billets tout public à 5 €,

./.

FIXE les tarifs des billets enfants à partir de 1 an à 3€,

CONFIRME que ces tarifs et ces modalités de mises en œuvre seront applicables dès la fin du conseil,

CONFIRME que Judith Mercier, est habilitée à vendre des billets en l'absence de Carine Locatelli à la bibliothèque,

PREND ACTE que toute modification tarifaire devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Le Maire,  
Régis LIGIER